



FLUXYS
Société anonyme

Avenue des Arts 31 - 1040 Bruxelles
TVA BE 0827 783 746
RPM Bruxelles

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

Le Conseil d'administration de Fluxys SA (la **Société**) a l'honneur d'inviter les actionnaires de la Société **le mardi 10 mai 2022 à partir de 13.00 heures** au siège de la Société, avenue des Arts 31 à 1040 Bruxelles, à assister à l'Assemblée générale ordinaire (**l'Assemblée**).

Les actionnaires sont invités à se présenter dans les mesures du possible une demi-heure avant l'ouverture de l'Assemblée au siège de la Société afin de faciliter la rédaction de la liste de présence.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration

Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

2. Rapport du commissaire

Prise de connaissance du rapport annuel du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

3. Communication des comptes annuels statutaires et consolidés

Prise de connaissance des comptes annuels statutaires et consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021, ainsi que du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires et consolidés.

4. Approbation des comptes annuels statutaires et affectation du résultat

Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2021, en ce compris l'attribution à Publigaz SC, pour la totalité des actions qu'elle détient, d'un dividende brut à hauteur de 109.420.412,85 €; à la société de droit

Canadien Caisse de dépôt et placement du Québec, pour la totalité des actions qu'elle détient, d'un dividende brut à hauteur de 27.647.447,26 €; à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, pour la totalité des actions qu'elle détient, d'un dividende brut à hauteur de 1.334.749,62 € et aux membres du personnel et management du groupe Fluxys SA un dividende brut de 796.337,34 € pour la totalité des actions détenues. Cette répartition du dividende est basée sur la situation actionnariale au 22 mars 2022.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

6. Décharge au commissaire

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

7. Nominations statutaires

a. Renouvellement de mandats d'administrateur

Les mandats d'administrateur de Messieurs Pascal De Buck, François Fontaine, Claude Grégoire, Andries Gryffroy et Daniel Termont viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022.

Propositions de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une nouvelle période de 6 ans les mandats d'administrateur de Messieurs Pascal De Buck, François Fontaine, Andries Gryffroy et Daniel Termont. Leurs mandats sont rémunérés conformément aux principes arrêtés par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021 et viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2028.

Propositions de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 1 an le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Grégoire. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021 et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2023.

b. Nomination définitive d'administrateurs cooptés

Monsieur Luc Hujoel a remis sa démission en qualité d'administrateur avec effet au 26 janvier 2022. Sur avis du Comité de nomination et de rémunération, Monsieur Abdellah Achaoui a été provisoirement coopté comme administrateur par le Conseil d'administration du 26 janvier 2022 en remplacement de Monsieur Luc Hujoel, dont le mandat venait à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022. Le Conseil d'administration a également approuvé une proposition de renouvellement de ce mandat pour une nouvelle période de 6 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2028.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, procéder à l'élection définitive de Monsieur Abdellah Achaoui en qualité d'administrateur pour un mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022, et également renouveler le mandat d'administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021 et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2028.

Madame Chantale Pelletier a remis sa démission en qualité d'administrateur avec effet au 23 septembre 2020. Sur avis du Comité de nomination et de rémunération, Monsieur Patrick Côté a été provisoirement coopté comme administrateur par le Conseil d'administration du 23 septembre 2020 en remplacement de Madame Chantale Pelletier, dont le mandat venait à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2023.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, procéder à l'élection définitive de Monsieur Patrick Côté en qualité d'administrateur pour continuer le mandat de Madame Chantale Pelletier. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021 et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2023.

c. Nomination d'administrateurs

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jos Ansoms vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, nommer en qualité d'administrateur pour une période de 6 ans Monsieur Koen Van den Heuvel. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021 et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2028.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Renaud Moens vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, nommer en qualité d'administrateur pour une période de 6 ans Monsieur Gianni Infanti. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021 et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2028.

d. Renouvellement du mandat du commissaire

Le mandat du commissaire de Fluxys SA, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (« EY »), ayant son siège à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, et inscrit au RPM Bruxelles sous le numéro 0446.334.711, représentée par Marnix Van Dooren & C° SRL, représentée par son représentant permanent Monsieur Marnix Van Dooren, et par Wim Van Gasse SRL, représentée par son représentant permanent Monsieur Wim Van Gasse, vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022. Le Comité d'audit a recommandé au Conseil d'administration la reconduction du mandat de commissaire, exercé par EY, pour une nouvelle période triennale et ce pour un montant de 121.397€/an, qui sera indexé annuellement.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité d'audit, renouveler pour une période de trois ans le mandat de EY, représentée par Wim Van Gasse SRL, représentée par son représentant permanent Monsieur Wim Van Gasse. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025.

8. Émoluments du commissaire

Proposition de décision : fixer les émoluments annuels du commissaire à un montant de 121.397€/an, indexé annuellement, pour toute la durée de son mandat, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025.

* * *

FORMALITES D'ADMISSION

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée pour autant qu'ils aient informé la Société, par e-mail (corporate.secretary@fluxys.com), pour le 4 mai 2022 au plus tard, de leur intention d'être présents ou représentés à l'Assemblée, ainsi que du nombre d'actions pour lequel ils y participeront, conformément à l'article 23 des statuts.

VOTE PAR PROCURATION

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire. Sauf lorsque le droit belge autorise la désignation de plusieurs mandataires, un actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Tout mandataire doit être désigné en utilisant le formulaire établi par la Société. L'original de ce formulaire signé sur support papier doit parvenir à la Société au plus tard le 4 mai 2022 à 17 heures (heure belge). Ce formulaire peut également être communiqué à la Société dans le même délai par courrier électronique, pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

Le formulaire de procuration peut être obtenu sur le site internet de la Société (<https://www.fluxys.com/fr/company/fluxys-group/financial-information>) ou sur simple demande à l'adresse indiquée à la fin de la présente convocation.

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS

Le rapport de gestion sur l'exercice 2021 sera mis gratuitement à la disposition des actionnaires à partir du 22 avril 2022 sur simple demande au siège de la Société, par e-mail (corporate.secretary@fluxys.com).

Le Conseil d'administration